

**Compte rendu séance du Conseil Municipal
du 5 octobre 2009 à 21 h**

Président : Mme BARTHES Nelly, Maire

Présents : M. GAYET J.P., Mme ROUX S., M. ALEGRE C., M. CARAYON J.L., M. CROS N., M. DOUREL L., M. HERAIL J.C., M. ROLLAND C., M. CROS C., M. GAYET E., M. CHARBONNIER J., M. ROLLAND J.M.
M. ENJALBERT J.M. arrivé à 23 heures

Absent excusé : Mme DUFALLY M. qui donne procuration à Mme BARTHES N.

Secrétaire de Séance : M. GAYET E.

Une personne de la Commune était présente dans la salle

Après lecture et signature du Conseil Municipal du 31 août 2009 et avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire donne la parole à M. ALEGRE C., Conseiller Municipal, Médecin, qui a dernièrement assiste à une réunion d'information et de prévention sur la grippe A H1N1 avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociale.

Il indique les symptômes de cette grippe (température >39°, courbatures, irritation des voies respiratoires, etc..., il faut à ce moment là consulter son médecin généraliste qui lui déterminera si le patient doit être traité pour cette grippe là. Il sera alors conduit dans un centre hospitalier pour recevoir le traitement nécessaire. Il convient toutefois de relativiser actuellement sur la gravité de cette « pandémie », 6 morts en métropole et 30 sur le continent Européen, alors que la grippe saisonnière fait de nombreux morts chaque année en France.

Mais des mesures ont déjà été prises, fourniture de masques, consignes d'hygiène etc... quant à la vaccination qui est prévue prochainement (tout le monde va recevoir une convocation) elle va se dérouler dans trois centres : CASTRES, ALBI et LAVAUUR, elle n'est pas obligatoire et va se dérouler par ordre de priorité : tout le personnel médical, les enfants, les femmes enceintes...

Bref, il faut être vigilant mais actuellement localement personne n'a été atteint.

Madame le Maire indique qu'elle a acheté des masques et du produit désinfectant pour l'école.

Si trois cas sont avérés dans la même école, il y a fermeture de l'établissement.

1 – Bilan saison 2009 Base de Loisirs

Madame le Maire demande à Sophie PRADALIE, Directrice de la Base de Loisirs de présenter le bilan de la saison 2009 de la Base de Loisirs

Cette année, Internet supplante le bouche à oreille comme vecteur de connaissance.

Beaucoup de famille sont revenues après un premier séjour (près de 60), la majorité d'entre elles se tiennent informées des nouveautés par le biais du site Internet. La création de notre profil sur Facebook en décembre 2008, permet d'entretenir une relation à l'année avec la clientèle qui est appréciée.

La réfection des sanitaires a été très appréciée et les visiteurs demandent à ce que l'ancien bloc sanitaire soit également remis à neuf.

L'aspect familial de la structure est grandement apprécié, le sens du service, la disponibilité, l'accueil chaleureux et l'amabilité sont des points forts à entretenir. Les familles insistent sur le manque d'activités proposées aux petits – de 3 ans et aux grands + de 12 ans.

Fréquentation d'Agumont du 1^{er} mai au 21 septembre 2009

PISCINE	Nombre d'entrées	Montants
Entrées adultes	3 504	10 512 €
Abonnements adultes	64	896 €
Entrées enfants	<u>3 162</u>	<u>6 324 €</u>
	6 824	18 672 €



MINI-GOLF	Nombre de parcours	Montant
	477	1 431 €

TENNIS	Nombre	Montants
Heures	40	200,00 €
Cartes année adulte	7	266,00 €
Cartes année enfant	4	100,00 €
Cartes mois	1	30,00 €
Entrées accompagnant	9	22,50 €
Location raquettes	15	<u>30,50 €</u>
		648,50 €

V.T.T.	Nombre	Montants
Heures	2	6 €
½ Journée	1	<u>6 €</u>
		12 €

Fréquentation camping et locations du 1^{er} mai au 10 septembre 2009

<u>EMPLACEMENTS CAMPING</u>	Montants
	26 116,03 €

<u>LOCATIONS BUNGALOS</u>	Montants
BTM Saint Pierre	6 714 €
BTM Trigano	3 154,68 €
PAGAN Saint Pierre	6 135 €
PAGAN Trigano	<u>7 326,48 €</u>
	23 330,16 €

<u>LOCATIONS CHALETS</u>	Montants
Chalets Saint Pierre	19 782,50 €
Loisirs Accueil Tarn	14 192,88 €
REVEA	<u>13 176,75 €</u>
	47 152,13 €

2 - Tarifs Base de Loisirs saison 2010

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les tarifs de la Base de Loisirs pour la saison 2010.

AQUA-MONTS	Adultes	3,00 €
	Enfants de - 15 ans	2,00 €
	Carte Adulte (7 entrées)	14,00 €
	Carte Enfant (7 entrées)	10,00 €
	Groupe adultes	1,50 €
	Groupe enfants	1,00 €

MINI-GOLF	Le parcours	3,00 €
	Groupe	1,50 €

TENNIS	L'heure	5,00 €
	Carte mensuelle	30,00 €
	Carte annuelle adultes	38,00 €
	Carte annuelle enfants	25,00 €
	Accompagnant	2,50 €
	Location de raquette	2,00 €

VTT	L'heure	3,00 €
	½ journée	6,00 €
	Journée	9,00 €

CARTE PASS ACTIVITES	20,00 € (10 entrées :5 piscine maximum, mini-golf, V.T.T., tennis...)
CARTE ACTIVITES	10,00 € (enfants de la Commune de 6 à 15 ans)
VESTIAIRE	Le jeton 0,50 €



Du 21/08/2010 au 28/08/2010	5 nuits :	215 €
	4 nuits :	175 €
	3 nuits :	135 €
	2 nuits :	95 €
	1 nuit :	65 €

Basse saison :

Du 01/01/2010 au 26/06/2010	Semaine :	250 €
Du 28/08/2010 au 31/12/2010	5 nuits :	190 €
	4 nuits :	140 €
	3 nuits :	110 €
	2 nuits :	85 €
	1 nuit :	60 €

Forfait chauffage obligatoire 30 € la semaine pour les périodes : janvier, février, mars, avril et octobre, novembre et décembre.

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité ces tarifs de location pour l'année 2010.

5 - Tarifs locations chalets 1^{ère} tranche (Loisirs Accueil Tarn) à partir du 1^{er} janvier 2010

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs de location des chalets 1^{ère} tranche (Loisirs Accueil Tarn), avec cartes privilège, pour la saison 2010.

Très haute saison :

Du 10/07/2010 au 21/08/2010	Semaine :	495 €
-----------------------------	-----------	-------

Haute saison :

Du 03/07/2010 au 10/07/2010	Semaine :	445 €
-----------------------------	-----------	-------

Moyenne saison :

Du 26/06 /2010 au 03/07/2010	Semaine :	350 €
Du 21/08/2010 au 28/08/2010	5 nuits :	215 €
	4 nuits :	175 €
	3 nuits :	135 €
	2 nuits :	95 €
	1 nuit :	65 €

Basse saison :

Du 01/01/2010 au 26/06/2010	Semaine :	250 €
Du 28/08/2010 au 31/12/2010	5 nuits :	190 €
	4 nuits :	140 €
	3 nuits :	110 €
	2 nuits :	85 €
	1 nuit :	60 €

Forfait chauffage obligatoire 30 € la semaine pour les périodes : janvier, février, mars, avril et octobre, novembre et décembre.

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité ces tarifs de location pour l'année 2010.

6 - Tarifs locations des Pagans (avec Sanitaires), à partir du 1^{er} janvier 2010

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des Pagans (avec sanitaires), avec cartes privilège, pour la saison 2010.

Très haute saison :

Du 03/07/2010 au 21/08/2010	Semaine :	410 €
	2 nuits :	84 €
	1 nuit :	58 €



Haute saison :

Du 26/06/2010 au 03/07/2010

Du 21/08/2010 au 28/08/2010

Semaine : 340 €

2 nuits : 80 €

1 nuit : 54 €

Moyenne saison :

Du 12/06/2010 au 26/06/2010

Du 28/08/2010 au 17/09/2010

Semaine : 240 €

2 nuits : 64 €

1 nuit : 38 €

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité cette proposition de tarifs de location pour l'année 2010.

7 - Tarifs locations des BTM (sans Sanitaires), à partir du 1^{er} janvier 2010

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs de location des BTM (sans sanitaires), avec cartes privilège, pour la saison 2010.

Très haute saison :

Du 03/07/2010 au 21/08/2010

Semaine : 270 €

2 nuits : 53 €

1 nuit : 38 €

Haute saison :

Du 26/06/2010 au 03/07/2010

Du 21/08/2010 au 28/08/2010

Semaine : 230 €

2 nuits : 47 €

1 nuit : 32 €

Moyenne saison :

Du 12/06/2010 au 26/06/2010

Du 28/08/2010 au 17/09/2010

Semaine : 125 €

2 nuits : 35 €

1 nuit : 20 €

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité ces tarifs de location pour l'année 2010

8 - Demande remboursement réservation camping 2009

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une réclamation portée par M. AUBERGEON, qui avait réservé pour 3 semaines cet été et qui souhaite être remboursé de sa réservation soit 34,50 €, après n'avoir passé qu'une nuit dans notre camping. Celui-ci estimant les lieux trop bruyants la nuit. Madame le Maire propose de lui retenir les frais de dossier 4,50 € et une nuit en camping 21,50 € soit un total de 26,00 €, pour le solde de 8,50 €, elle demande au Conseil Municipal de délibérer pour ce remboursement.

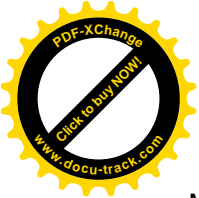
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 12 voix Pour et 3 voix Contre, le remboursement de la somme de 8,50 €

9 - Paillote « Le Parissou »

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur FLET, qui souhaite rompre le contrat d'affermage pour des raisons de santé. Elle indique que le contrat d'affermage avec Monsieur FLET porte sur 3 ans, mais qu'il convient d'accepter sa démission puisque quelques désaccords s'étaient installés durant cette saison avec la municipalité.

Madame le Maire informe qu'il faudra lancer une procédure d'appel d'offre pour l'affermage de la paillote dans les prochains jours, il serait souhaitable d'apporter quelques modifications au cahier de charges (plus d'exigences), quatre candidatures spontanées se sont déjà manifestées.

Madame le Maire demande à Monsieur Christian CROS de présenter les travaux qui pourraient être réalisés afin de réaménager la Paillote.



Monsieur Christian CROS a fait le point sur place et donne des explications sur les travaux à réaliser : cimenter la terrasse, agrandir la cuisine en déplaçant le bar, mettre les WC à l'extérieur à côté du local EDF, mettre des chenaux autour du bâtiment...

Monsieur Jean-Marie ENJALBERT propose d'agrandir la structure d'accueil.

Monsieur Christian ROLLAND indique qu'il faut faire attention de ne pas trop agrandir et d'essayer plutôt de se mettre aux normes.

Madame le Maire propose de contacter le fournisseur de chalets (FABRE 2012) afin qu'il nous propose les possibilités d'agrandissement. Elle indique que la Commission d'appel d'offre doit se réunir afin de préparer le dossier d'affermage.

Une commission travaux est mise en place : Messieurs Christian CROS, Jean-Pierre GAYET, Jean-Marie ENJALBERT et Laurent DOUREL.

10 - Motion contre la privatisation de la Poste pour un débat public et un référendum sur le service public postal.

Le Conseil Municipal de Saint Pierre de Trivisy (Tarn) réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.
- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011.
- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.
- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.
- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.
- Considérant qu'une consultation nationale de la population a été organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le Conseil Municipal de Saint Pierre de Trivisy, à l'unanimité :

- Se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009
- Demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

11 – SIVOM du Plô du Lac

Madame le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur le Président du SIVOM du Plô du Lac à sa lettre du 30 juillet 2009, où elle lui rappelait l'accord qui avait été fait entre le SIVOM et la Commune de St Pierre, à savoir, l'extension des réseaux du SIVOM du Plô du Lac à Sénégats le Haut. Or cette extension n'a jamais été réalisée.

Monsieur le Président du SIVOM du Plô du Lac, propose de nous inviter dans un prochain conseil syndical, afin de faire le point sur les travaux et il signale que le projet de raccordement du réseau d'eau potable à Sénégats le Haut est à l'étude par la D.D.E.A. du Tarn.

Pour les travaux de la station de Joncous, nous attendons un rendez vous avec le bureau d'étude Scherz'Eau, Monsieur MAUREL, qui a été choisi pour la maîtrise d'œuvre des travaux.



Monsieur Jean-Louis CARAYON demande que les employés techniques nettoient la clôture autour du périmètre de protection des sources du barrage de Joncous. Lui à fait le nécessaire de son côté.

12 – Ecole (SIVU Arifat – St Pierre)

- **Préau école**, Madame le Maire indique que l'appel à candidature aux entreprises pour le Préau de l'école a été lancé, les dossiers doivent être déposés avant le 16 octobre, elle propose que la commission d'appel d'offre se réunisse le samedi 24 octobre pour l'ouverture des plis.
- **Ecole numérique rurale**, une enveloppe a été attribuée au SIVU par l'éducation nationale pour le développement des usages pédagogiques utilisant la Technologie de l'Information et des Communications à l'Ecole.

L'Education Nationale prend en charge :

- Une subvention attribuée à la Mairie dans le cadre de l'achat du dispositif (maximum 9 000 €)
- Une offre de ressources à la disposition des enseignants de l'école
- La formation et l'accompagnement des enseignants.

Le SIVU Arifat – St Pierre prend en charge l'achat et la mise en service de l'équipement (devis 13 033 €H.T.)

- **Echanges avec la Roumanie**, la Communauté de Communes met en place un projet pour la venue d'enfants Roumain. Les instituteurs de l'école de Saint Pierre préparent cet échange via Internet.

13 – Voirie

Monsieur Christian ROLLAND fait le point des travaux de voirie.

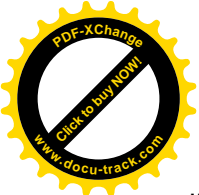
- Les travaux sur le chemin des Gites ont bien avancé, il va être goudronné prochainement, le problème d'odeurs devrait être rétabli quand les travaux seront complètement terminés. Les parties situées devant les habitations de Messieurs ZENON et TURNER seront goudronnées bien qu'elles soient encore à la Commune d'Albi. Chemin de la Broussoulié la partie qui était prévue au niveau de la station d'épuration sera terminée.
- Il est signalé qu'à l'embranchement de « Bardes » il est très difficile de tourner avec un camion, l'accès est trop étroit. Cela sera signalé au secteur route du Conseil Général.

14 – Infos Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune

- **Ordures ménagères** : Monsieur Jean-Marie ENJALBERT représentant communal pour ce service, informe, que suite à une réunion à Communauté de Communes, le tri sélectif s'effectue relativement bien sur l'ensemble du territoire, un peu moins bien sur la Commune de Saint Pierre. Une réflexion est portée afin de faciliter le tri aux usagers, peut-être la mise en place de bacs ou sacs...
- **Formation personnel technique** : pour l'utilisation de la nacelle achetée par la Communauté de Communes, un stage va se dérouler la 3ème semaine de novembre,
- **Entretien des routes** : la Communauté de Communes va prévoir au prochain budget l'achat de matériels pour l'entretien des routes.

15 – Divers

- **Foire d'automne**, comme chaque année pressage de pommes, exposition de matériels, dégustations de châtaignes, pommes cuites et cidre... Tombola



Il est demandé une vingtaine de repas pour les exposants. Prévoir un budget de 900 à 1 000 €. Comme à toutes les foires exceptionnelles, il y aura la collecte de sang à la Maison de Retraite.

- **Réunion Association des Maire**, le jeudi 22 octobre 2009 à 19 H au Foyer, sur le thème : « Elaborer et faire évoluer Son PLU ». Un repas suivra cette séance.
- **Journal de fin d'année**, Madame le Maire propose de faire un dossier sur les finances communales.

Elle invite les Conseillers à faire vivre le site Internet de la Commune.

Il est demandé de faire un appel à candidature pour les jeunes du village pour les emplois saisonnier de la Commune.

Madame Sophie PRADALIE est chargée de l'élaboration du Journal.

- **Téléthon**, une réunion est prévue le lundi 19 octobre avec les Association de ST PIERRE, il sera organisé un dimanche en décembre certainement à SAINT PAUL D'ARIFAT.
- **Dossier ADSL**, Monsieur Jean-Louis CARAYON indique qu'il à contacté l'entreprise NordNet Internet par Satellite (filiale de France Télécom). Afin de résoudre le problème « des zones blanches » qui ne peuvent être desservies par le réseau téléphonique.

Une proposition lui a été faite d'achat groupé pour une dizaine de parabole, le prix unitaire serait de 315 € au lieu de 399 € plus 50 € offert pour la mise en service. Il demande la possibilité de prise en charge totale ou partielle des paraboles par la collectivité. Il propose de recontacter toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire et qui souhaitent toujours avoir Internet. Une réunion d'information sera organisée avec ces personnes et l'entreprise NordNet.

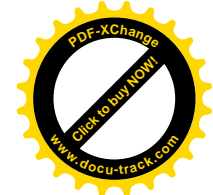
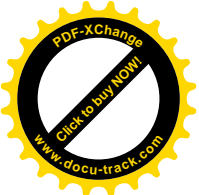
Plus rien n'est à l'ordre du jour la séance est levée.

16 – Travaux divers

- **Préau Ecole**, les travaux ne commenceront qu'en début d'année 2010, l'Entreprise BORIES en en charge de la structure à pris du retard sur le chantier.
- **Station de pompage d'eau potable de Joncoux**, Monsieur MAUREL du Cabinet SCHERZ'EAU CONSEIL est venu faire une réunion de lancement le 16 novembre 2009. Un point à été fait sur l'objectif des travaux définis par l'étude de faisabilité et à présenté le programme de réhabilitation de l'installation. Une visite est prévue le 12 janvier pour faire un état des lieux des réservoirs, Monsieur CALAS J.L. doit le vider avant.
- **Renforcement du réseau d'Eau de la rue du 8 mai 1945**, Le point a été fait avec Monsieur ROUX G. afin de voir comment pourrait être résolu le problème du manque de pression d'eau pour les résidents du haut de la rue du 8 mai 1945. Une proposition de renforcement a été faite sur le réseau d'eau de la Roussille pour un montant de 4 644 €, le Conseil Municipal accepte que ces travaux soient réalisés.

17 - Divers

- **Foires mensuelles d'hiver**, Monsieur GAYET J.P. a demandé aux commerçants ambulants lors de la dernière foire s'ils souhaitaient comme l'année passée rentrer à la salle Polyvalente pour la période hivernale. 1 commerçant souhaite rester dehors, 2 pour qui cela est égal, le reste des commerçants souhaitent être dedans.
- **Bâtiment Photovoltaïque**, Monsieur GAYET J.P. présente au Conseil Municipal le projet que lui a proposé l'Entreprise Eurotrade pour la réalisation d'un hangar de 1 500 m², avec une couverture photovoltaïque, dans les conditions suivantes :
L'Entreprise Eurotrade prend en charge la gestion du projet jusqu'à la livraison du bâtiment :
 - Démarches administratives, permis de construire, raccordement ERDF.
 - Financement total de la construction, bâti et couverture photovoltaïque (cristallins intégrés).



- Maitrise d'œuvre de la construction, prise en charge intégrale du chantier.
- Maintenance de la centrale photovoltaïque et de la toiture pendant 30 ans.
- Bardage des 4 côtés offerts.
- Le terrassement du terrain et le chemin d'accès restent à la charge de la Commune, ainsi que l'assurance du bâtiment.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.